

Analyse d'un bâtiment selon l'Indice Passe-Partout®

Musée provincial des Arts anciens du Namurois collection temporaire


Rue de Fer, 24
5000 Namur
Tél. : 081/22.00.65
Fax : 081/22.72.51
www.province.namur.be






www.ipp-online.org



Gروه د'أشن
لأشن لأشن
أشن لأشن
أشن لأشن

 Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances
et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.

Motifs de rejet de la cote supérieure, pour chaque catégorie de personne à mobilité réduite

Catégorie	Picto	Motif de rejet de la cote (principe du maillon faible)
Chaisard seul		Accès par la cour faite d'anciens pavés. Présence de fentes dans certains joints.
Chaisard assisté		Pas de problème particulier.
Personne marchant difficilement		Accès par la cour faite d'anciens pavés. Présence de fentes dans certains joints.
Personne déficiente visuelle		Baies vitrées non sécurisées.
Personne déficiente auditive		Absence de personnel pratiquant la langue des signes.
Personne avec difficultés de compréhension		Absence de supports ou visites spécifiques pour les personnes avec difficulté de compréhension.

L'explication du système d'attribution de l'Indice est consultable sur notre site : www.ipp-online.org

Remarques :

1. Emplacement de parking réservé aux PMR

Présence d'emplacement aux abords immédiats du musée, face à l'Hôtel de Ville notamment.

2. Possibilité(s) de stationnement à moins de 100 mètres

Présence d'emplacement aux abords immédiats du musée.

3. Description

L'accès du bâtiment abritant les collections temporaires du musée se trouve juste à l'entrée de la cour, après le porche. Le sol du porche et de la cour est fait d'anciens pavés bombés dont les joints sont parfois manquants.

L'entrée se fait de plain-pied par une porte ample. Le guichet d'accueil comprend une tablette à hauteur adaptée mais sans dégagement en partie inférieure. L'accès aux salles d'exposition se fait par un ascenseur. Un sanitaire est adapté pour les PMR.

4. Eléments positifs

- Bâtiment facilement repérable ;



Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.

- Places de parkings et emplacements réservés pour les personnes handicapées aux abords du bâtiment, rue de Fer ;
- Entrée de plain-pied ;
- Ascenseur de bonnes dimensions desservant tous les niveaux ;
- Circulations amples et dégagées ;
- Présence d'un guichet de hauteur adaptée aux PMR ;
- Présence de sanitaire adapté aux PMR avec aire de transfert de part et d'autre de la cuvette ;
- Présence de personnel formé à l'accueil des personnes déficientes visuelles.

